



# Enquête de 2008 sur les industries de services : restauration et débits de boissons

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at 1-888-881-3666.

## Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2008 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

**Ligne d'aide : 1-888-881-3666**

### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, à moins que leur consentement n'ait été obtenu au préalable. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. **Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.**

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

À TITRE  
D'INFORMATION  
SEULEMENT

### Table des matières

	Page
<b>B - Activité commerciale principale .....</b>	<b>2</b>
<b>C - Renseignements sur la période de déclaration .....</b>	<b>3</b>
<b>F - Caractéristiques de l'industrie .....</b>	<b>3</b>
<b>G - Effectif .....</b>	<b>5</b>
<b>Renseignements généraux .....</b>	<b>5</b>
But de l'enquête .....	5
Ententes de partage de données .....	5



## B - Activité commerciale principale

### 1. Veuillez décrire les activités principales de votre entreprise.

Pour nous assurer que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement les activités principales de votre unité commerciale.

### 2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

#### Restaurant à service complet

Établissement où les clients commandent, sont servis aux tables et paient **après** avoir mangé. On peut y vendre des boissons alcoolisées, préparer des mets à emporter, exploiter un bar ou présenter des spectacles sur scène en plus de servir des repas et des boissons. Cet établissement offre un service aux tables.

##### Inclure :

- les restaurants à service complet;
- les restaurants familiaux;
- les restaurants de style buffet.

##### Exclure :

- les établissements produisant et présentant des pièces de théâtre sur scène et offrant des aliments et des boissons destinés à être consommés sur place.

#### Établissement de restauration à service restreint

Établissement où les clients commandent ou choisissent des aliments et des boissons à un comptoir ou par téléphone. Le client va chercher les aliments et les boissons en vue de les consommer sur place ou à l'extérieur de l'établissement, ou les fait livrer chez lui. Cet établissement peut offrir une vaste gamme de produits alimentaires tels que des collations spéciales ou des boissons non alcoolisées. Les clients paient **avant** de manger.

##### Inclure :

- les restaurants de service rapide;
- les cafés-restaurants;
- les beigneries;
- les aires de restauration;
- les établissements de mets à emporter ou de service de livraison.

#### Entrepreneur en restauration

Il fournit des services de restauration en vertu d'un contrat pour une période déterminée. Il offre des services de restauration aux organisations contractantes pour des raisons de commodité.

##### Inclure :

- les cantines d'entreprises;
- les cafétérias d'écoles;
- les services de restauration aux compagnies aériennes;
- les services de restauration aux compagnies de chemin de fer;
- les services de restauration aux institutions;
- les comptoirs de vente d'aliments dans des installations sportives ou des installations similaires.

##### Exclure :

- les exploitants de distributeurs automatiques de produits alimentaires.

#### Traiteur pour activités sociales

Il fournit des services de restauration dans le cadre d'activités sociales telles que les mariages et les réceptions, ou d'événements d'affaires. Il dispose généralement de matériel et de véhicules servant à transporter les repas et les collations et à préparer les aliments sur les lieux de l'événement.

##### Inclure :

- les traiteurs qui possèdent ou qui administrent les installations permanentes dans lesquelles ils offrent des services de restauration dans le cadre d'événements.

##### Exclure :

- les établissements dont l'activité principale est la préparation ou la livraison de nourriture aux personnes nécessiteuses.

#### Cantines et comptoirs mobiles

Établissements où l'on sert des repas et des boissons destinés à une consommation immédiate, à partir de véhicules à moteur ou de chariots non motorisés.

##### Inclure :

- les services de cantines mobiles et de comptoirs à lunch;
- les vendeurs ambulants d'aliments préparés, à partir de matériel mobile, tels que des frites.

**Exclure :**

- les vendeurs ambulants d'aliments non préparés, à partir de matériel mobile;
- les vendeurs ambulants de fruits ou de légumes, à partir de matériel mobile.

**Débites de boissons**

Établissements qui préparent et servent des boissons alcoolisées destinées à une consommation immédiate et qui offrent des services **restreints** de restauration.

**Inclure :**

- les bars;
- les tavernes;
- les boîtes de nuit;
- les bars-salons;
- les bars exploitant des jeux de pari vidéo ou d'autres machines de jeux de hasard.

**Exclure :**

- les groupes de citoyens ou les organismes sociaux qui exploitent un bar à l'intention de leurs membres.

Si aucune des activités susmentionnées ne correspond à votre source principale de revenus, veuillez appeler au **1-888-881-3666** pour obtenir des instructions plus précises.

**C - Renseignements sur la période de déclaration**

Veuillez déclarer les données de votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009**. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

**F - Caractéristiques de l'industrie****4. Nombre de sièges dans cet établissement**

Cette question vise à définir la taille de l'établissement. Si vous déclarez de l'information pour plus d'un établissement, veuillez indiquer le nombre de sièges d'un emplacement représentatif ou une moyenne de tous les emplacements inclus.

Si cet emplacement ne fait que la livraison ou n'offre que des services de traiteur, veuillez indiquer « 0 » siège.

Lorsque les sièges sont dans une aire de restauration, veuillez fournir le nombre total de sièges divisé par le nombre d'établissements dans l'aire de restauration ou votre meilleure estimation.

**6. Ventes et autres revenus**

Veuillez fournir une répartition de l'ensemble de vos revenus, incluant les ventes et les autres sources de revenus.

- a) Ventes de boissons alcoolisées pour consommation immédiate sur place :** revenus provenant de la vente de boissons alcoolisées (bière, vin et spiritueux) préparées et servies ou distribuées pour consommation immédiate, incluant les boissons alcoolisées servies avec les repas.

**Exclure :**

- la vente au détail de boissons alcoolisées vendues dans des canettes, des bouteilles, des boîtes ou d'autres contenants non ouverts (les **inclure** dans c) Ventes de marchandises).
- b) Ventes d'aliments et de boissons non alcoolisées :** revenus provenant des ventes de repas, repas légers, autres aliments et boissons non alcoolisées préparés et servis ou distribués pour consommation immédiate.
- c) Ventes de marchandises :** revenus provenant des ventes de biens revendus dans le même état qu'au moment de leur achat (p. ex. jouets, cadeaux, cigarettes et journaux).
- d) Redevances et commissions tirées de l'exploitation de machines actionnées par des pièces :** les redevances ou commissions reçues des propriétaires ou des locataires de machines à pièces, comme des terminaux de loterie vidéo, des machines à sous, des jeux vidéo, des distributeurs automatiques, des manèges pour enfants, etc.
- e) Autres ventes :** ventes provenant d'autres sources (p. ex. locations, droits d'entrée, vestiaire, frais des services de livraison).
- g) Autres revenus :** tout revenu ne provenant pas des ventes (p. ex. subventions, contrats de licence, redevances de franchisage, revenus de placement, etc.).

Les descriptions suivantes s'appliquent aux questions 7 et 8.

**7. Ventes de boissons alcoolisées pour consommation immédiate selon le type de service**

**8. Ventes d'aliments et de boissons non alcoolisées selon le type de service**

**Type de service :**

- a) Service complet de table :** le serveur prend les commandes de repas et de boissons qui sont servis aux clients assis aux tables. Le serveur apporte l'addition au client, généralement réglée après le repas. Les restaurants de style buffet sont inclus.
- b) Service au comptoir (inclure le service au bar) :** les aliments et les boissons sont généralement payés d'abord, puis remis aux clients pour consommation sur place.
- c) Service de commandes à emporter :** les clients viennent chercher des aliments et des boissons qu'ils consomment à l'extérieur de l'établissement.
- d) Service à l'auto :** les clients commandent des aliments et des boissons au guichet à partir de leur voiture et consomment leurs achats à l'extérieur de l'établissement.
- e) Service de livraison à la maison :** les aliments et les boissons commandés par téléphone sont livrés par véhicule aux clients.
- f) Cantines et comptoirs mobiles :** les aliments et les boissons sont préparés et vendus à partir de véhicules motorisés et sur des chariots non motorisés.
- g) Traiteur à contrat :** les aliments et les boissons sont préparés et servis pour consommation immédiate, en vertu d'un contrat pour une période déterminée, à une entreprise, un gouvernement ou une institution, qui paie quelqu'un pour fournir les repas à un groupe particulier de personnes.

**Inclure :**

- les repas et boissons achetés par les compagnies aériennes, les hôpitaux, les prisons et les écoles pour leurs passagers, patients, détenus, élèves, etc.

**Exclure :**

- tous les revenus qui ne sont pas inclus dans le contrat du traiteur, notamment les repas et boissons payés directement par le consommateur (**inclure** ces ventes dans le type de service approprié).

- h) Traiteur pour activités sociales :** les aliments et les boissons sont préparés et servis pour consommation immédiate dans le cadre d'événements uniques (comme des mariages, des réunions d'affaires, des fêtes, etc.), une personne ou une entité concluant le contrat avec le traiteur et payant directement pour les aliments et boissons.

**Exclure :**

- tous les revenus qui ne sont pas inclus dans le contrat de traiteur, notamment les repas et boissons payés directement par le consommateur (**inclure** ces ventes dans le type de service approprié).

**9. Coût des biens vendus**

Le coût des biens vendus est divisé en trois catégories : les boissons alcoolisées, les aliments et les boissons non alcoolisées, ainsi que les marchandises achetées pour la revente. Le coût des biens vendus est obtenu en calculant la valeur du stock d'ouverture plus le total des achats moins la valeur du stock de fermeture. Veuillez **exclure** les coûts salariaux.

**a) Boissons alcoolisées**

**Inclure :**

- la bière;
- le vin;
- les spiritueux;
- les boissons alcoolisées servies avec les repas.

**b) Aliments et boissons non alcoolisées :** coût des articles nécessaires à la préparation des repas

**c) Marchandises**

**Inclure :**

- les cadeaux;
- les jouets;
- les journaux;
- les cigarettes;
- l'alcool n'accompagnant pas les repas et vendu pour être consommé ailleurs que sur les lieux.

**d) Coût total des biens vendus :** somme des questions 9a à 9c

## G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

### 1. Nombre de partenaires et de propriétaires, non salariés (si salariés, les déclarer à la question 2 ci-dessous)

Pour les entreprises non constituées en sociétés, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

### 2. Employés rémunérés

#### a) Nombre moyen d'employés rémunérés durant la période de déclaration

Pour calculer le nombre moyen d'employés, ajoutez le nombre d'employés pour la dernière période de paye de chaque mois de la période de déclaration et divisez cette somme par le nombre de mois (habituellement 12 mois).

#### Exclure :

- les partenaires et les propriétaires, non salariés, déclarés à la question 1 ci-dessus.

#### b) Pourcentage d'employés rémunérés (selon le nombre déclaré à la question 2a) qui travaillaient à plein temps

Un employé à plein temps est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à plein temps en arrondissant le pourcentage au nombre entier le plus près.

### 3. Nombre de travailleurs contractuels auxquels vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels (estimations acceptées)

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à forfait pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

### 4. Nombre de bénévoles ayant travaillé durant la période de déclaration (estimations acceptées)

Veuillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés, qui sont au service de votre organisation durant l'année financière.

### 5. Nombre d'heures travaillées par l'ensemble des bénévoles durant la période de déclaration (estimations acceptées)

Veuillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.

## Renseignements généraux

### But de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur ce secteur d'activité, qui est reconnu pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans bon nombre de domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes

données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

#### **Couplage de données**

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

**Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.**

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada en composant le **1-888-881-3666** ou en visitant notre site Web au **[www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)**.

**À TITRE**  
**Merci!**  
**D'INFORMATION**  
**SEULEMENT**